

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le mardi 6 septembre 2022 à 19h.

06 septembre 2022

Sont présents : le Maire Mario Nolin et les conseillers messieurs Pierre Lenoir, Marco Couture, Pierre Auger et Alain Groleau et les conseillères Brigitte Nadeau et Marie-Josée Roulx

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance ordinaire

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h 07.

2022-09-164

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que transmis;

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE.

2022-09-165

Adoption du procès-verbal du 15 août 2022

CONSIDÉRANT QUE l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 15 août 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été soumis pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture ledit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Période de questions

- Demande de citoyens pour regrouper les algues et/ou foin retirés du lac : Plusieurs citoyens arrachent les algues, du foin et autres plantes aquatiques devant leur terrain. Ils demandent d'avoir un endroit afin de disposer ces détritiques compostables. Ils ont aussi demandé un endroit pour disposer des feuilles mortes. Le conseil va se pencher sur le dossier lors du prochain atelier de travail.

Rapport des comités et autres informations

Activités 3 septembre 2022:

- Lors de cette journée, la vente de garage a eu un bon achalandage.

- De plus, le marché Nomade a très bien été. Les exposants étaient contents. L’an prochain à refaire avec des heures plus longues. L’endroit était propice à la vente.
- Lors du 5 à 7 la fête des voisins, au Parc des Trois-Lacs, plus de 80 personnes se sont déplacées. Il y avait hot-dog et blé d’inde gratuit. Ce fût un tel succès qu’il a manqué de hot-dog et de blé d’inde. Cette activité reviendra avec des changements d’endroits et d’heures afin de faciliter la participation de tous. Effectivement, après 19h, les agriculteurs pourront se joindre à la fête.

Remerciements Dek et soccer :

Une demande a été faite afin d’envoyer une lettre de remerciements aux personnes qui ont fait un franc succès le dek et le soccer cette année. Un remerciement particulier à Martin Lambert, Martin Landry, Charles Luneau, Marie-Josée Nault et tous les autres.

Boîte à fête (party) :

À la suite de l’acceptation de la subvention de voisins solidaires, la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick offre un service de boîte de fête (boîte party) qui contient plusieurs accessoires dont : BBQ, matériel sportif, matériel de jeux festifs, haut-parleur, chapiteaux, tables, chaises et plusieurs autres équipements pour les événements tenus sur son territoire. La location est autorisée seulement pour des résidents ou organismes de la municipalité et doit avoir lieu à Saint-Rémi-de-Tingwick. Tous les détails au bureau municipal, sur le site web et la page Facebook de la municipalité.

2022-09-166

Consignation de la correspondance

CONSIDÉRANT QUE la lecture de la correspondance est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.

- ✓ Invitation maires Centre-du-Québec Les Portes ouvertes Mangeons local sont de retour
- ✓ Mini-scribe septembre 2022
- ✓ Invitation Carré 150 pour le 7^{ième} anniversaire

ADOPTÉE.

Remise de la bourse de trio Étudiants

Durant l’été 2022, nous avons eu la chance d’avoir une étudiante, Shelby Croteau de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick. Nous sommes heureux de lui transmettre la bourse de 600\$. Shelby Croteau a su par sa ténacité, engouement et sa persévérance, effectuer son travail. Nous te remercions.

2022-09-167

Invitation rencontre des municipalités de moins de 2000 citoyens

CONSIDÉRANT QUE l’invitation du département des communautés de la MRC d’Arthabaska pour une rencontre avec les municipalités de moins de 2000 citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette invitation s’adresse aux élus et direction générale des municipalités. Un maximum de 3 représentants par municipalité peuvent y participer;

CONSIDÉRANT QUE les sujets discutés seront l’aménagement du territoire; le regroupement de services municipaux et le Programme d’habitation abordable Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte que le maire Mario Nolin, la conseillère Brigitte Nadeau et

la directrice générale Anouk Wilsey soient présents lors de la rencontre.

ADOPTÉE.

2022-09-169

Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

CONSIDÉRANT QUE le service 9-1-1 de prochaine génération, le service 9-1-1 évolué (« **9-1- 1 E** ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « **CRTC** ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « **norme i3 de NENA** »);

CONSIDÉRANT QU'en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « **ESLT** ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« **PESLT** »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte que le maire Mario Nolin et Anouk Wilsey soient autorisés à signer cette entente de service.

ADOPTÉE.

2022-09-170

Invitation Proches aidants -10^e anniversaire

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été faite à la municipalité de St-Rémi-de-Tingwick pour un 5 à 7 au 10^e anniversaire de l'Association des proches aidants Arthabaska-Érable au coût de 40\$ par personne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit à l'importance de cet organisme sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :

QUE le conseil octroie un don de 80\$ pour l'organisation.

ADOPTÉE.

2022-09-171

Invitation 12-18 Municipalité St-Rémi-de-Tingwick

CONSIDÉRANT QUE l'invitation des Partenaires 12-18 du Centre-du-Québec souligne l'implication bénévole par une soirée reconnaissance lors d'un 5 à 7, le jeudi 29 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires 12-18 du Centre-du-Québec est un organisme important sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que le conseiller Pierre Auger soit présent lors de cet événement et défraye l'entrée et les frais inhérents.

ADOPTÉE.

2022-09-172

Création comité pour le développement de l'église

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-Des-Monts a l'intention prochainement de se départir de l'église à St-Rémi-de-Tingwick;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité lors de sa consultation publique, la population a mentionné que le bâtiment de l'église est important à garder ou offrir un espace à la population;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens demandent de créer un groupe afin de voir les possibilités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :

QUE le conseil demande à la MRC d'Arthabaska un conseiller en développement des communautés afin de les aider à voir les opportunités à entreprendre avec l'église,

QUE le conseil veut constituer un comité pour le développement de l'église en incluant le maire Mario Nolin, le conseiller Pierre Lenoir, la direction générale Anouk Wilsey, Jocelyn Crête de la Fabrique de de la Paroisse Notre-Dame-Des-Monts ainsi qu'un membre des organismes de Saint-Rémi-de-Tingwick suivants FADOQ, Les Fermières, Corporation de développement économique (CDE), Partenaires 12-18 et une personne de la population.

ADOPTÉE.

2022-09-173

Autorisation d'élagage de haie de cèdres

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis un terrain, au 58 rue de la Fabrique, en zone inondable pour y créer un jardin autofertile et des jardins communautaires au secteur Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des haies de cèdres sur ce terrain qui ont besoin d'un bon taillage afin de nous assurer de leur survie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu :

QUE la haie de cèdre soit taillée par un professionnel en ayant des soumissions et que la plus basse soumission soit octroyée par la direction générale.

ADOPTÉE.

2022-09-174

Forum en développement durable à Victoriaville

CONSIDÉRANT QUE les 15 et 16 septembre il y a un Forum de développement durable à Victoriaville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été invitée à participer à ce forum au montant de 1500\$ plus les taxes applicables par équipe de 2 à 4 personnes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut développer des actions en développement durable sur son territoire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu :

QUE le conseil décline l'invitation car le forum est plus axé sur les grandes villes;

QUE le conseil préfère garder cet argent pour travailler à mettre en place un mini centre de tri.

ADOPTÉE.

2022-09-175

Acceptation du plan de signalisation secteur Trois-Lacs

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le devoir de s'assurer de la sécurité des citoyens sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent intervenir dans la signalisation du stationnement permis ou non dans le secteur de la descente de bateaux et le Boulevard Nolin soutenant qu'en période de forte achalandage les véhicules d'urgence ne peuvent pas intervenir rapidement dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil interdise le stationnement aux endroits suivants :

- Rue de la Fabrique, côté pair, sur une distance de 53 mètres face aux numéros 98 à 104;
- Boulevard Nolin, côté pair, sur une distance de 340 mètres face aux numéros 132 à 182;
- Boulevard Nolin, côté impair, sur une distance de 490 mètres face aux numéros 113 à 181;

QUE le conseil accepte le stationnement devant le parc municipal des Trois-Lacs soit devant le 126 Boulevard Nolin.

ADOPTÉE.

2022-09-176

Demande d'appel d'offres pour le sel de déglacage et le sable pour les chemins hiver 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour le sel à déglacage et le sable AB-10 pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs suivants ont répondu à notre demande :

SEL à déglacage pour 150 tonnes

Entreprise	\$/TM	Transport	Total
Somavrac	125,44 \$	5 290,72\$	24 106.72\$
Sel Icecat	115,27 \$	Inclus	17 290,50\$
Sel Warwick	135,00 \$	Inclus	20 250,00\$
Entreprises Bourget	185,00 \$	Inclus	27 750,00\$

SABLE tamisé pour 1500 tonnes incluant transport

Entreprise	\$/TM	total
Entreprise MO	19,10 \$	28 650,00 \$
Excavation Yvon Houle	19,25 \$	28 875,00 \$
Excavation Hémond	N'a pas le sable demandé	-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu :

QUE les soumissions retenues soient les suivantes :

IceCat pour le sel de déglacage à 115,27 \$/ tm (livré)
et

Entreprise M.O. pour le Sable AB-10 (tamisé, livré, mélangé et entré) à 19,10 \$/tm

ADOPTÉE.

2022-09-177

Politique boîte party – fête des voisins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick veut mettre tous les éléments gagnants pour promouvoir le bon voisinage avec des liens intergénérationnels auprès des citoyens, agir sur l'environnement social et physique et finalement, repérer et soutenir les citoyens connecteurs.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick offre un service de boîte de fête (boîte party) qui contient plusieurs accessoires dont : BBQ, matériel sportif, matériel de jeux festifs, haut-parleur, chapiteaux, tables, chaises et plusieurs autres équipements pour les événements tenus sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et résolu à l'unanimité :

QUE la location soit autorisée seulement pour des résidents ou organismes de la municipalité et doit avoir lieu à Saint-Rémi-de-Tingwick;

QUE toute demande de prêt doit être effectuée au minimum 7 jours avant la tenue de l'événement. Le matériel est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pendant les heures d'ouverture. Il est primordial de prendre rendez-vous avec l'administration de la municipalité;

QUE la municipalité fonctionnera selon l'ordre de réception des demandes. Il est possible que le matériel demandé ne soit pas disponible. Il faut avoir obtenu une confirmation que vous aurez tout le matériel souhaité;

QUE la personne qui emprunte est responsable de transporter le matériel et de le ramener dans le même état qu'il lui a été donné, soit bien nettoyé. Des frais supplémentaires pourront être chargés si le matériel est ramené malpropre ou endommagé, ou s'il est perdu;

QUE l'utilisateur ou l'organisme aura à charge de venir chercher et de rapporter le matériel selon ses propres moyens;

QUE le responsable ou l'organisme déposera un chèque ou argent au montant des dépôts demandés (voir le contrat) pour un maximum de deux cent cinquante (250) dollars. Le chèque ou l'argent sera remis au retour du matériel dans un état jugé conforme;

QU'un contrat doit être signé par les deux parties soit la personne responsable et l'administration municipale.

ADOPTÉE.

2022-09-178

Acceptation soumission escalier et rampe patinoire

CONSIDÉRANT QU'un escalier doit être fait afin de faciliter la descente des utilisateurs des différentes surfaces de jeux au Parc Rock-Dion;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont été demandées :

- MP Soudure MPruneau de 6 895.28\$ plus les taxes applicables
- Fabriclo de 3 600\$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité :

QUE la soumission de Fabriclo au montant de 3600\$ soit acceptée avec un plan de fabrication.

ADOPTÉE.

2022-09-179

Acceptation boîte multifonction au secteur Trois-Lacs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis un défibrillateur (DEA) pour mettre à la disposition de tous au secteur Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut que le DEA soit accessible en tout temps peu importe les saisons et intempéries;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut une boîte multifonction incluant le DEA, le babillard et une boîte de livres libres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil octroie un maximum de 4 000\$ pour la conception incluant l'électricité;

QUE la boîte multifonction soit installée devant le 126 Boul Nolin, Parc Trois-Lacs, où il y a présentement le babillard d'activité.

ADOPTÉ

2022-09-180

Acceptation des dépenses

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 47 80.18\$ taxes incluses.

QUE les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes qui en font la demande.

ADOPTÉE.

2022-09-181

Levée de la séance ordinaire

À 19h55, la conseillère Marie-Josée Roulx propose la levée de la séance ordinaire et résolu unanimement

ADOPTÉE.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.

Mario Nolin, maire

Anouk Wilsey
Directrice générale et greffière-trésorière

Mario Nolin
Maire

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions: 2022-09-170, 2022-09-173, 2022-09-176, 2022-09-178, 2022-09-179 et 2022-09-180 .

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6 septembre de l'an deux mille vingt-deux.

Anouk Wilsey

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
